

étrangères du pays pour l'en informer. On se sert de papier à bordure noire pour la rédaction de cette note dans laquelle on précise le lieu, la date et l'heure auxquels on pourra venir signer le registre de condoléances. Le même genre de note est envoyé aux autres missions étrangères, à l'exception de celles dont le pays n'a pas de relations diplomatiques avec le Canada.

Le chef de mission ou le chargé d'affaires ou un agent de l'ambassade doit être présent pendant toute la durée de la session de signature du registre pour recevoir les condoléances au nom du gouvernement canadien. Un adjoint mène ensuite le visiteur à la pièce où se trouve le registre. Ce dernier doit être disposé sur une table drapée de simple tissu noir sur laquelle on aura posé, si possible, une photo du défunt. Il vaut mieux organiser cela sobrement : inutile de fermer tous les rideaux et de faire jouer de la musique funèbre.

Le tenue vestimentaire de rigueur est un costume sombre pour les hommes, une robe à manches longues d'une couleur neutre pour les femmes.

Les propos à échanger officiellement : « Mes sincères condoléances ». Réponse : « Merci beaucoup ».